

Sommaire

Actualités	p1
Les Cellules Zones Humides	
L'expérience d'un adhérent	p 2
Julien Roujolle – Les Cars (87)	
Découverte des richesses naturelles	p 2
Le Vertigo de Des moulins	
Un peu de technique	p 3
Les passerelles bois	
Animations	p 4
Nous contacter	p 4

N°27
juillet 2017



animé par
Conservatoire
d'espaces naturels
Limousin
Nouvelle-Aquitaine

Réseau Zones Humides en Limousin Bulletin d'informations

Les passerelles bois
(page 3)

Actualités

Les Cellules d'assistance technique à la gestion des zones humides, un réseau dynamique sur les bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne



Le diagnostic des zones humides, un préalable essentiel pour échanger sur la gestion des milieux

Une initiative du terrain

Initiées en Midi-Pyrénées par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à la suite d'une demande locale d'accompagnement, des Cellules d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides (CATZH) se mettent en place depuis la fin des années 90. Afin de répondre à une dégradation persistante des milieux humides, ces dispositifs allient d'une part, des missions d'animation territoriale et des conseils de terrain et d'autre part, des démarches individuelles d'adhésion à un réseau de gestionnaires basé sur le volontariat.

Un outil pour tous

En général, la cellule s'adresse aux exploitants agricoles ou forestiers, collectivités territoriales ou particuliers. L'adhésion au réseau, gracieuse et annuelle, se matérialise par la signature d'une convention. Celle-ci proscrit le drainage, la fertilisation ou la modification de l'usage des sols des zones

humides car ces pratiques modifient trop fortement le milieu : l'utilité et l'intérêt des zones humides pour la ressource en eau et la biodiversité sont alors perdus. Un diagnostic des zones humides est ainsi réalisé de manière concertée chez chaque adhérent afin de mieux comprendre le fonctionnement hydrologique et la richesse biologique de chacune d'elles. Des pratiques de gestion sont ensuite proposées en tenant compte à la fois de la préservation des milieux et de l'activité économique de l'adhérent quand elle existe.

Plus de 6000 ha de zones humides conventionnées sur le bassin Adour-Garonne

Pour la période 2013-2014, l'agence de l'Eau Adour-Garonne a apporté 2,4 M€ pour le financement de 15 CATZH. Depuis 2011, le dispositif se développe également sur le bassin Loire-Bretagne grâce au partenariat avec les conseils régionaux ou départementaux.

Un réseau de plus en plus large

Aujourd'hui, l'enjeu sur les milieux humides est tel que partout en France des dispositifs d'accompagnement des gestionnaires se mettent en place. Par exemple, sur le bassin Loire-Bretagne, 8 cellules existent, uniquement sur les problématiques des zones humides de têtes de bassin versant.

Sur le territoire limousin, notre réseau regroupe plus de 150 gestionnaires sur les bassins de la Vézère, Corrèze, Dordogne, Vienne et Briançonnais.

Nous vous invitons à communiquer autour de vous sur l'intérêt de rejoindre notre Réseau.

Pour en savoir plus :

www.conservatoirelimousin.com/reseau-zones-humides.html

L'expérience d'un adhérent

Julien ROUJOLLE – Maraîcher bio aux Cars (87)



Pourquoi avez-vous adhéré au Réseau Zones Humides ?

J'ai décidé d'adhérer au Réseau Zones Humides en 2016 à la suite d'une communication du Conservatoire. Je suis sensibilisé par la question des zones humides depuis assez longtemps, notamment pour leur rôle de préservation de la ressource en eau, leur rôle tampon. Je crois aussi en leur intérêt écologique à long terme.

Pourquoi préservez-vous les zones humides ?

Je suis installé en Agriculture Biologique et c'est donc naturellement que j'ai choisi de pouvoir être accompagné sur une gestion efficace des zones humides présentes sur l'exploitation.

En préservant les zones humides sur mon exploitation, j'espère pouvoir préserver la faune auxiliaire, sur les parcelles concernées.

Qu'est ce que le Réseau peut vous apporter ?

Je pense à long terme valoriser ces zones humides en faisant de celles-ci un outil d'éducation populaire, sur le maintien plus global des zones d'intérêt faunistique et floristique, sur la préservation des milieux naturels.

J'attends du Réseau d'être accompagné sur l'entretien de ces zones humides, (que couper, comment couper). Je souhaite que les agriculteurs s'engagent à rejoindre ce Réseau, plus nombreux chaque année. Je souhaite que les collectivités puissent transmettre, grâce au Réseau, aux enfants dans les écoles, le grand intérêt de la préservation des zones humides.

Découverte des richesses naturelles

Ouvrez bien les yeux pour découvrir le Vertigo de Des Moulins !

Les gastéropodes (limace et escargot) représentent potentiellement 175 espèces en Limousin. A ce jour, 150 ont été trouvés. Certains affectionnent les zones humides et parmi eux existe une espèce vulnérable : le Vertigo de Des Moulins.

Ce petit escargot ne mesure pas plus de 2,7mm de hauteur et c'est pourtant le plus grand de sa famille ! Il a une coquille ovoïde à 5 tours renflés, le dernier composant 2/3 de la hauteur totale de la coquille. Il possède une ouverture triangulaire avec 4-5 dents bien développées. Cette espèce est inscrite en Annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore CEE 92/43. Le Vertigo de Des Moulins est associé aux bas-marais tourbeux. On le trouve essentiellement sur des grandes héliophytes (carex, roseau ...). Il est connu aujourd'hui sur 8 communes du Limousin. Notons, par exemple, sa présence à l'étang des Landes (Lussat, 23), au marais de l'étang de Vitrat (Saint-Maurice-la-Souterraine, 23), au marais du Brezou (Lagraulière, 19) ou au marais de Fondial (Chauffour-sur-Vell, 19) où il a été trouvé à chaque fois sur des carex. Pour le débusquer, trois techniques peuvent être appliquées : la chasse à vue à mi-hauteur des plantes (mais en période sèche l'espèce s'abrite au sol), le battage des végétaux et la recherche à la loupe en récoltant de la litière au pied des végétaux.



Pour plus d'info :

Site internet SLEM : <https://mollusqueslimousin.jimdo.com/>

<https://www.facebook.com/slemmollusqueslimousins/>

Les prospections menées par les membres de la Société Limousine d'étude des mollusques (SLEM) n'en sont qu'à leurs débuts et le Vertigo de Des Moulins se cache, sans aucun doute, à bien d'autres endroits : ouvrez bien les yeux !

Un peu de technique

ZOOM SUR UN SYSTEME DE FRANCHISSEMENT : Les passerelles bois

Lorsqu'une pâture est traversée par un cours d'eau, la création d'un passage permettant au bétail de se rendre d'une rive à l'autre peut s'avérer nécessaire. En effet, sans aménagement de franchissement (au-delà de la mise en défens même du ruisseau), des zones d'érosion peuvent se créer sous l'effet du piétinement et déstructurer les berges. Les matières fines libérées viendront colmater le fond du lit à l'aval, nuisant au bon déroulement du cycle biologique de la faune aquatique.

Plusieurs types d'aménagements existent : passage à gué, passerelles, buse, arche PEHD, chacun portant ses propres spécificités, avantages et inconvénients. Le présent article se focalise sur les passerelles.

Selon les besoins en capacité de charge, plusieurs possibilités sont offertes :

La passerelle bois pour bétail

(charge 100 à 500 kg/m²)

Adapté au passage de brebis ou vaches

Dimensions de la passerelle

Largeur fixe (l) : 3 ml

Longueur (L) : variable, adaptée à la section transversale (St) du cours d'eau et à la portance du sol = 2 x St

Section madrier : 15 cm x 15 cm

Section plancher :

15-20 cm x 3-5 cm d'épaisseur (ovins)

15-20 cm x 5-6 cm d'épaisseur (bovins)

Mise en œuvre :

- Micro-terrassement et préparation des assises ;
- Pose des madriers à égale distance (1 m d'intervalle), perpendiculairement au cours d'eau ;
- Fixation des planches
- Fixation des tasseaux latéraux et centraux pour renforcer la structure et empêcher les glissades de brebis ou des vaches

D'autres modèles sont envisageables : rangée de madriers fixés entre eux

Essences à privilégier : Douglas, Mélèze ou Chêne, local et non traité

Coût moyen (en autoconstruction) : 500 à 900 €

La passerelle bois pour bétail et engins agricoles légers

(charge totale max 16 tonnes et 1200 kg/m²)

Adapté au passage d'un tracteur et d'un outil autoporté.

Dimensions de la passerelle

Largeur fixe (l) : 4 ml

Longueur (L) : variable, adaptée à la section transversale (St) du cours d'eau et à la portance du sol = 2 x St

Section madrier : 4 poutres de 15 cm x 35 cm et 4 poutres de 15 cm x 20 cm

Section plancher : Planche de 20 cm x 6 cm (épaisseur)

Mise en œuvre :

- Décaissement et creusement des emplacements de chaque poutre ; la mise de niveau s'effectue à cette étape
- Pose des poutres 15x35 au niveau des passages de roue, (1,7 à 2,7 m d'intervalle) et perpendiculairement au cours d'eau ;
- Pose de poutres 15x20 sur les bords et au centre de la passerelle et perpendiculairement au cours d'eau ;

Répartition des poutres de gauche à droite :

N° poutre	1	2	3	4	5	6	7	8
épaisseur	20	35	35	20	20	35	35	20

- Pose du plancher et fixation avec pointes têtes plates torsadées inox ;
- Pose de lattes antidérapantes en châtaignier par exemple

Essence à privilégier : Chêne, local et non traité

Coût moyen (en autoconstruction) : 3000 à 4000 €



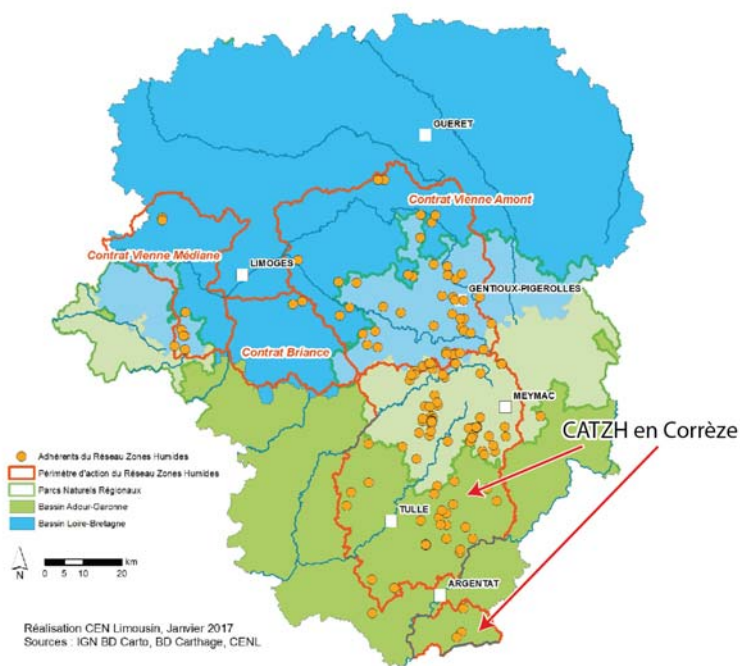
Appel à projets IAE pour les exploitants agricoles

Cette année encore, entre mai et septembre, l'équipe d'animateurs (trices) du Réseau Zones Humides peut accompagner les exploitants agricoles pour répondre à l'appel à projets Infrastructures Agro-Ecologiques (IAE) lancé par la région Nouvelle-Aquitaine. L'objectif est de participer à la préservation des zones humides et des milieux aquatiques en investissant dans des systèmes d'abreuvement, de franchissement et de mise en défens respectueux de ces milieux naturels. L'aide financière apportée est à hauteur de 80 % (Fonds FEADER et Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire Bretagne).

Où trouver les informations ?

<http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/infrastructures-agro-ecologiques-pcae-plan-de-competitivite-et-dadaptailon-des-exploitations-agricoles/>

Des animateurs à votre service !



Coordination : Erwan Hennequin - 05 55 03 98 23
ehennequin@conservatoirelimousin.com

Nicolas Lhéritier - 05 55 32 46 72
à l'antenne du CEN à Bujaleuf
nlheritier@conservatoirelimousin.com

Olivier Rasclé - 05 55 03 98 21 (Corrèze)
au Conservatoire d'espaces naturels du Limousin à Saint-Gence
orasclé@conservatoirelimousin.com

Thomas Jouillat - 05 55 03 98 23 (Creuse)
au Conservatoire d'espaces naturels du Limousin à Saint-Gence
tjouillat@conservatoirelimousin.com

Fabienne Nauwynck - 05 55 03 09 03 (Vienne médiane)
au Conservatoire d'espaces naturels du Limousin à Saint-Gence
fnauwynck@conservatoirelimousin.com

Petites annonces

Besoin d'un coup de main ? Ce petit encart est fait pour vous. Profitez de ce bulletin pour vous exprimer et communiquer avec les autres membres du réseau.

Si vous avez des projets de travaux ou des besoins en accompagnement technique et financier, n'hésitez pas à faire appel aux animateurs du Réseau.

Cahier technique "Les boisements en zones humides de têtes de bassin versant"



Ce document s'adresse aux acteurs en lien avec ces milieux (propriétaires, gestionnaires forestiers, agriculteurs). Outil destiné à l'animation des cellules techniques « zones humides », ce document cherche à donner des éléments de compréhension des spécificités de ces écosystèmes. Il vise aussi à donner des pistes de réflexion pour leur exploitation et leur gestion. Il cible exclusivement les têtes de bassin versant, secteurs majeurs pour la ressource en eau ainsi que pour la biodiversité. Dans ces territoires situés à l'amont des



z o n e s
h u m i d e s
sont souvent
de faible
surface et très
sensibles aux
pratiques de
gestion qui leur
sont appliquées.
Elles nécessitent
donc une approche
spécifique qui fait
l'objet de ce cahier
technique.

Télécharger le cahier technique

<http://www.reseau-cen.org/fr/cahier-technique-les-boisements-en-zones-humides-de-tetes-de-bassin-versant-0>

Avec la participation financière de :

